

# Module B : Calcul des salaires

## Programme

### **PARTIE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET LÉGALES CONCERNANT LA RELATION DE TRAVAIL**

#### **1. Introduction**

#### **2. Le contrat de travail**

- 2.1. La convention collective
- 2.2. Libre négociation des salaires
- 2.3. Le salaire minimum
- 2.4. Ajustement des salaires

#### **3. Les types de salaires**

- 3.1. Le salaire à temps
- 3.2. Le salaire au rendement (salaire à la pièce)
- 3.3. Le salaire à la prime
- 3.4. Le salaire en nature

#### **4. Les dispositions en matière de droit du travail**

- 4.1. La réglementation de la durée du travail
- 4.2. Le congé payé
- 4.3. Les jours fériés légaux

#### **5. Les assurances sociales**

- 5.1. L'obligation d'assurance et le calcul des cotisations
- 5.2. Les formalités à remplir lors de l'entrée et de la sortie
- 5.3. Le paiement des cotisations au Centre Commun de la Sécurité Sociale
- 5.4. La Caisse Nationale de Santé CNS
- 5.5. La Caisse nationale d'Assurance Pension
- 5.6. L'assurance des employeurs, la Mutualité des employeurs
- 5.7. L'Assurance Accident
- 5.8. Le Service National de Santé au Travail
- 5.9. Tableau des cotisations sociales

## **6. L'impôt sur salaire**

- 6.1. Définition
- 6.2. La fiche de retenue d'impôt
- 6.3. Rémunérations exemptes d'impôts
- 6.4. Les classes d'impôts pour les contribuables résidents
- 6.5. Les crédits d'impôt
- 6.6. Les barèmes de retenu d'impôt
- 6.7. Le Fonds pour l'emploi
- 6.8. Le décompte annuel
- 6.9. Le certificat de salaire
- 6.10. Déclaration de l'impôt sur le salaire et des crédits d'impôt

## **7. La comptabilité des salaires**

- 7.1. Définition
- 7.2. Le compte salaire

## **8. La comptabilité des salaires**

- 8.1. Comptabilisation des coûts salariaux
- 8.2. Les frais de personnel dans la comptabilité analytique

## **PARTIE II : LE CALCUL DU SALAIRE BRUT/NET**

### **1. Le salaire mensuel**

- 1.1. Explications et commentaires
- 1.2. Exemples

### **2. Le salaire horaire**

- 2.1. Explications et commentaires
- 2.2. Exemples

### **3. Le décompte d'une partie d'un mois**

- 3.1. Explications et commentaires
- 3.2. Exemples

### **4. Le décompte d'une rémunération non périodique**

- 4.1. Explications et commentaires
- 4.2. Exemples

*Durée du cours :* 20 heures

*Lieu du cours :* Luxembourg, Ettelbruck